



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Espaces naturels

Question écrite n° 42340

### Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la vive inquiétude des jeunes agriculteurs quant à l'éventuelle disparition du Fonds de gestion de l'espace rural (FGER) pour 1997. Créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, ce fonds spécifique à destination du monde rural est devenu en une année un véritable outil de développement en faveur de l'entretien et de la réhabilitation de l'espace rural. Il lui demande dans quelles conditions le FGER est amené à être reconduit.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42340

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4474

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6280